

DESCRIPTION DU CYCLOMOTEUR MOTOBECANE TYPE M 10 V

Construit par "LES ATELIERS DE LA MOTOBECANE"

16, Rue Lesault — 93502 PANTIN CEDEX

R. C. PARIS 542 070 115 B

Marque : MOTOBECANE - **Type :** M 10 V - **Genre :** CYCLOMOTEUR.

Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1.

Possibilité de monter une selle biplace avec des repose-pieds, le nombre de places assises passe alors à 2 (enfant de moins de 14 ans).

Poids total autorisé en charge : 179 kg.

Nom et adresse du constructeur : ATELIERS DE LA MOTOBECANE
16, rue Lesault - 93502 PANTIN CEDEX.

1. - CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

Nombre de roues : deux

Roue motrice : arrière.

Constitution du cadre : cadre coque en tôle emboutie formant réservoir à sa partie supérieure avant.

Roues : jantes en acier avec rayons, munies de pneumatiques de 2 1/4 x 17.

Emplacement et disposition du moteur : à la partie inférieure du cadre, incliné vers l'avant.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement extrême : 1,160 m.

Porte-à-faux AV. : 0,279 m.

Porte-à-faux AR. : 0,348 m.

Dimensions maxima du véhicule : longueur : 1,787 m. - largeur : 0,638 m. - hauteur : 1,005 m.

Hauteur libre au-dessus du sol : 0,113 m.

Poids du véhicule sans carburant : 50 kg.

Poids du véhicule en ordre de marche : 54 kg.

Poids total autorisé en charge : 179 kg.

Répartition des poids en ordre de marche : AV. : 26 kg. - AR. : 28 kg.

Répartition des poids pour le poids total en charge : AV. : 49 kg. - AR. : 130 kg.

3. - MOTEUR

Marque : MOTOBECANE.

Type : M 10 V - A explosion - Cycle à 2 temps, monocylindrique, admission par clapets dans le carter.

Alésage : 39 mm. - **Course :** 41,8 mm. - **Cylindrée :** 49,90 cm³.

Taux de compression : 9.

Carburant normalement utilisé : mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir : contenance 5,4 litres, fermé par un bouchon en matière plastique vissé.

Régime de rotation du moteur : maximum 5300 t/mn. - correspondant au couple maximum (0,310 mdaN DIN = 0,310 mkp) 3000 t/mn. correspondant à la puissance maximum (1,36 kw DIN = 1,85 ch. DIN) 4700 t/mn.

Echappement : un tube, de longueur approximative 0,60 m., cintré en U à l'intérieur du silencieux de diamètre intérieur 20 mm. pour la première branche de U et de 23 mm. pour la deuxième, pénètre dans un silencieux divisé en 3 chambres par 2 cloisons. La sortie s'effectue par un tube de diamètre intérieur 10 mm. Le volume approximatif de l'ensemble est de 1 litre.

Le niveau sonore des bruits, mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 13 Avril 1972, modifié le 11 Juin 1979, est de 71 dBA. Le niveau sonore des bruits mesuré, au point fixe suivant les prescriptions de l'arrêté du 14 Avril 1975, au régime stabilisé de 3525 t/mn. et dans la configuration reproduite par le croquis ci-contre, est de 89,5 dBA.

Le silencieux porte, à sa partie arrière droite, une marque constituée par le chiffre 10 encadré par les poinçons du constructeur.

Alimentation du moteur : carburateur GURTNER à passage de 13 mm. A niveau constant commandé par une poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration.

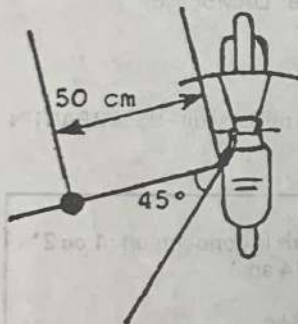
Allumage : par volant magnétique NOVI.

Graissage : par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement : par air.

Mise en marche : pédalage - un décompresseur est situé à la poignée droite.

Antiparasitage : le cyclomoteur est muni d'un dispositif antiparasite conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 28 Avril 1969.



4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : du type centrifuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse de la machine atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2500 t/mn.

Transmission : une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 14 x 7, une poulie concentrique à l'arbre de pédalier. Cette dernière, solidaire à volonté d'un pignon de 11 dents entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 52 dents solidaire du moyeu arrière.

Le cyclomoteur possède un changement de vitesse automatique. A cet effet la poulie solidaire de l'arbre moteur est extensible et commandée par des billes centrifugées, le moteur basculant autour d'un axe supérieur. Il est guidé dans son déplacement et repoussé vers l'avant par un ressort tendeur accroché au cadre.

Dispositif de point mort : un levier situé dans la poulie de pédalier la rend solidaire à volonté du pignon 11 dents. Ce dispositif permet l'utilisation en bicyclette.

Démultiplication :

— Petite vitesse : $\frac{219,4}{49,5} \times \frac{52}{11} = 20,95$

— Grande vitesse : $\frac{219,4}{87,5} \times \frac{52}{11} = 11,85$

Nombre de vitesses : infini.

Avec des pneumatiques de 2 1/4 x 17 dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,665m. au régime du moteur de 1000 t/mn., la vitesse atteinte est de :

— Petite vitesse : 4,76 km/h.

— Grande vitesse : 8,43 km/h.

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum du véhicule ressort à 44,6 km/h.

Ce cyclomoteur est muni de pédales permettant le déplacement sans l'aide du moteur. La marche en bicyclette s'effectue après déverrouillage du levier qui solidarise la poulie du pignon de 11 dents.

Multiplication du pédalier : $\frac{28}{22} = 1,27$.

5. - DIRECTION

Directe sur fourche télescopique.

6. - SUSPENSION

Avant : fourche télescopique.

Arrière : par bras oscillant et amortisseurs télescopiques.

7. - CARROSSERIE

Cyclomoteur solo.

8. - FREINAGE

Frein avant : à tambour, avec segments intérieurs, diamètre 80 mm., commandé par un levier à main droite.

Frein arrière : à tambour, avec segments intérieurs, diamètre 80 mm., commandé par un levier à main gauche.

2 garnitures avant : longueur 65 mm. - largeur 18 mm. - surface totale 23,4 cm².

2 garnitures arrière : longueur 65 mm. - largeur 18 mm. - surface totale 23,4 cm².

9. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Equipelement électrique : le volant magnétique alimente un projecteur à lampe jaune 6 V. 6 W. et un feu rouge arrière. Le modèle luxe est équipé d'indicateurs de changement de direction AV. et AR. et d'un feu stop.

Catadioptré : le véhicule est muni d'un catadioptré.

Ces dispositions satisfont aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 16 Juillet 1954 (modifié le 30 Juin 1980).

10. - DIVERS

Le cyclomoteur est muni d'un avertisseur agréé.

Le cyclomoteur est muni d'une plaque fixée sur la douille de direction portant le nom du constructeur, la cylindrée, le type, le numéro de série, l'indication "CM" ainsi que l'indication du lieu et de la date de sa réception par le Service des Mines.

Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur.

Le numéro de série est frappé à la partie droite du support de béquille.

Le numéro du moteur est indiqué sur une plaque métallique fixée sur l'ailette droite de la culasse.

L'indication de la cylindrée est gravée sur le carter moteur droit.

Le numérotage dans la série a commencé au numéro 10.800.000.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur le 18-07-80 que le véhicule No 10.800.000 à moteur No 4.049.841 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBECANE type M 10 V satisfait aux dispositions des articles R. 69 à R. 73, R. 188 et R. 194 à R. 199 du code de la route et des arrêtés pris en application.

Montlhéry, le 2 Septembre 1980

l'Ingénieur des T.P.E. (mines)

(signé : LOURD)

Vu et approuvé :

Enregistré sous le No AU 2638-80

Paris, le 2 Septembre 1980

Pour l'Ingénieur en Chef des Mines

Directeur Interdépartemental de l'Industrie

l'Ingénieur des mines

chargé du service AUTOMOBILES

(signé : DAMBRINE)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussignée, Annick REYNIER, représentante dûment accréditée des "ATELIERS DE LA MOTOBECANE", 16, rue Lesault - 93502 PANTIN CEDEX, constructeur, certifie :

A/ que le véhicule :

1. Genre : Cyclomoteur.

2. Marque : MOTOBECANE.

3. Type : M 10 V.

4. No dans la série du type :

5. Source d'énergie : ES.

5bis : Cylindrée : 49,90 cm³ - 2 temps.

6. Carrosserie : Solo.

7. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1 ou 2*
(selle biplace, enfant de moins de 14 ans).

8. Poids en ordre de marche : 54 kg.

9. Poids total autorisé en charge : 179 kg.

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

(*) Rayer la mention inutile.

B/ que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le

pour être livré à

Fait à

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



NOTA : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 54 à R. 62 et R. 69 à R. 81 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une mention de conformité à un texte réglementaire au sein de la notice descriptive) ci-dessus doit faire l'objet :

— d'une déclaration à la Préfecture,

— le cas échéant d'une réception à titre isolé par le Service de l'Industrie et des Mines.